

Commune de BARJAC

Département
du Gard

Plan Local d'Urbanisme

SECONDE RÉVISION DU
PLAN D'OCCUPATION DES
SOLS

1-3

Orientations d'Aménagement

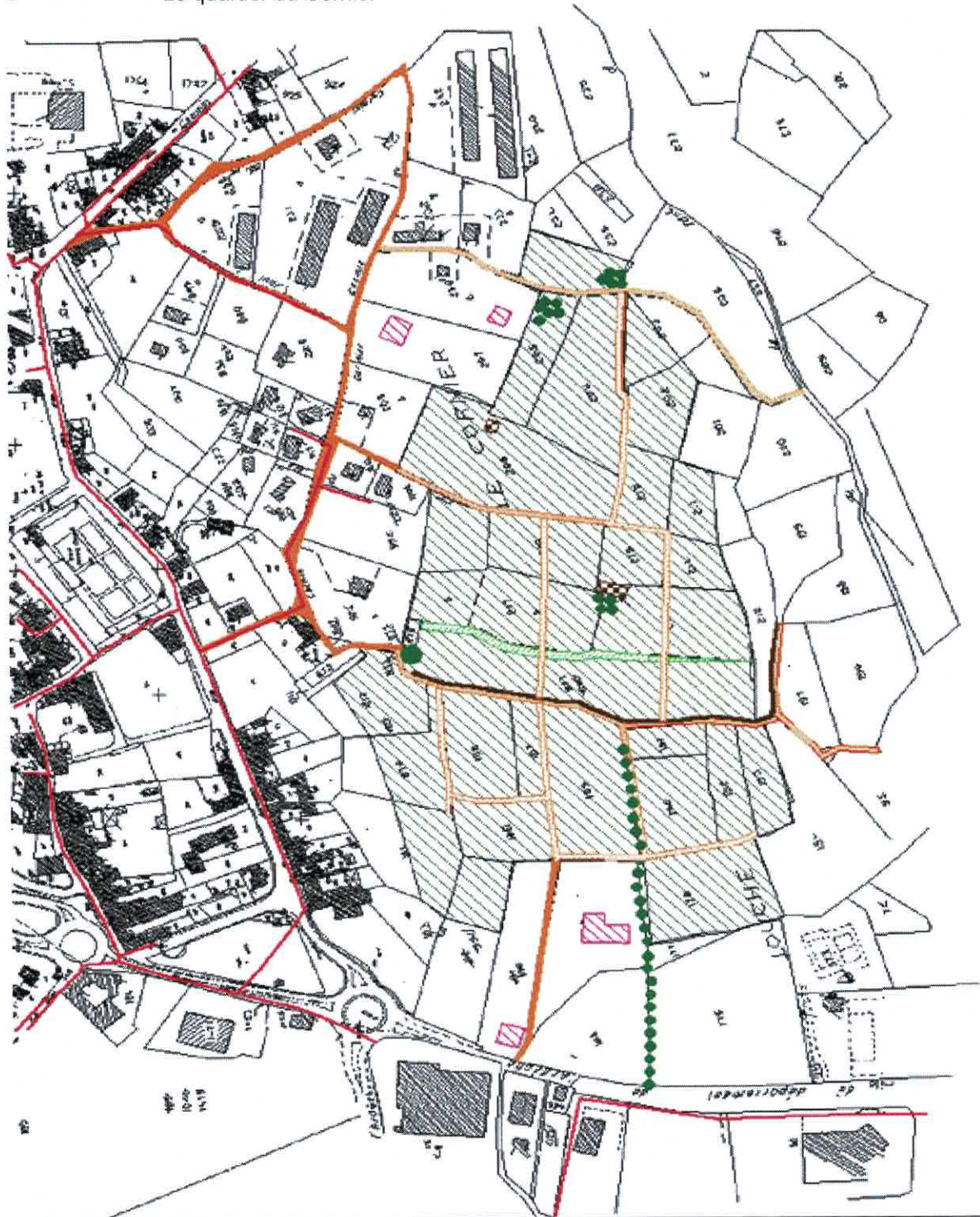
ATELIER D'ARCHITECTURE
ET
D'URBANISME
Philippe LOINTIER
architecte
192, Chemin Guillaume
Laforêt
30000 NÎMES

Myriam Bouhaddane-
Raynaud

paysagiste
30900 NÎMES

PROCÉDURE	Prescrip tion	Délibérati on arrêtant le projet	Publicat ion	Approbat ion	
Élaboration du P.O.S	14/09/19 84	18/12/1987	06/12/19 98	03/03/199 0	
1 ère révision P.O.S	25/05/19 91	07/10/1993		05/05/199 4	Aimée LAMY
1 ère modification				20/11/199 7	urbaniste
2 ème modification				16/09/199 9	13150 TARASCON
2 ème révsion Élaboration du P.L.U.	26/09/20 00 27/06/20 01	11/02/2004		30/11/20 05	Novembre 2005

• Le quartier du Cornier

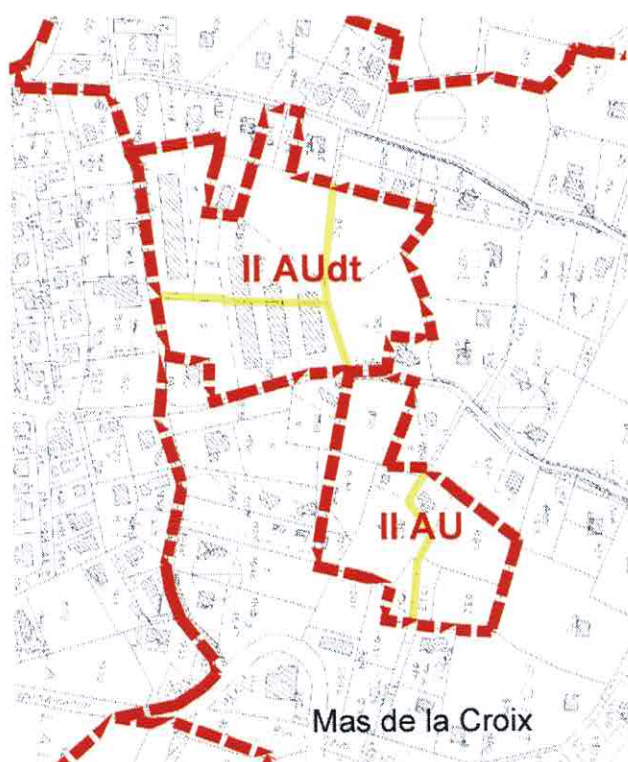


ZONE DU CORNIER À URBANISER

- | | | |
|---|--|---|
|  voies communales revêtues |  assainissement collectif |  patrimoine bâti
pierre sèche |
|  voies communales non revêtues |  végétation remarquable |  talus |
|  voies à créer | | |

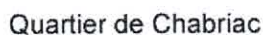
I. LE DEVELOPPEMENT URBAIN A PARTIR DU BOURG DANS LES QUARTIERS OU DES POCHES NON BATIES OU MAL ORGANISEES SUBSISTENT.

- Le quartier de Roc Fiel Nord : extension des réseaux de distribution d'eau et d'électricité et des collecteurs d'assainissement collectif.
- Chemin de la Croix Nord et sud : suivant le schéma des voies, la réalisation des réseaux de distribution d'eau et d'électricité, des collecteurs de l'assainissement collectif. Dans le secteur nord la démolition préalable des bâtiments agricoles avant d'urbaniser est obligatoire.



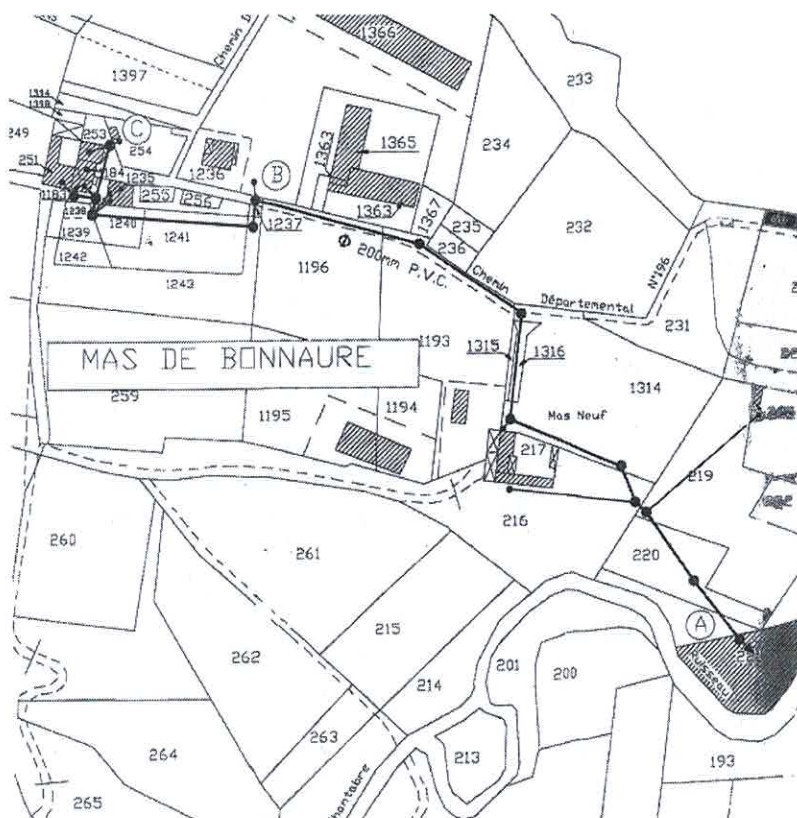
Le Rieu : Son implantation au centre de terres agricoles, la qualité paysagère issue du rapport entre le site d'implantation et le bâti traditionnel ne permettent qu'une extension limitée renforcée en cela par les dispositions imposées par l'assainissement autonome. Une qualité architecturale et un choix de matériaux traditionnels pour les nouvelles constructions seront exigés. La mise en place d'une mini station d'épuration est en projet.

Chabriac : À l'extrémité nord du territoire communal, le hameau est accessible uniquement par le nord depuis la commune de Vagnas. Le site d'implantation associé à la structure des constructions permettent d'envisager la création d'un accueil touristique, restant cependant en relation avec le hameau. Le développement et la mise en valeur du hameau, dont la meilleure intégration paysagère situe l'extension à l'est du bâti actuel, nécessitent l'enfouissement du réseau d'alimentation électrique, le renforcement du réseau d'eau potable, la création d'une station d'épuration, le recalibrage et l'amélioration de la voie passant en pied de la colline du Gourdon pour rejoindre le chef lieu. La taille de la station d'épuration, variant de 50 à 100 équivalent habitants est conditionnée par la réalisation de l'accueil touristique. Une qualité architecturale et un choix de matériaux traditionnels pour les nouvelles constructions seront exigés dans la partie ouest du hameau.



Montchamp : Hameau de développement récent, l'extension du bâti est à développer vers le sud et le nord, avec une desserte interne assurée par la voie communale, parallèle à la route départementale n° 979.

Mas de Bonnaure : Les constructions récentes et l'extension envisagée du camping existant nécessitent le renforcement du réseau d'eau potable et la création d'une station d'épuration de 80 équivalent habitants ainsi qu'une borne incendie, préservant la qualité de la ressource en eau compte tenu de la nature des sols. Ces équipements autorisent une extension, cependant limitée, du hameau.



Le Mas des Maigres : En extrémité sud – est du territoire, quelques constructions traditionnelles ont été le départ d'une urbanisation récente d'impact visuel limité sur des terrains sans réelle valeur agricole ; ce quartier constitue l'embryon d'un hameau nouveau à compléter à partir de la voie communale satisfaisante, cependant les réseaux restent à renforcer notamment par une ou deux bornes de défense contre l'incendie. Sa taille reste limitée, en particulier vers le nord pour conserver une coupure agricole et naturelle avec le hameau de Rieu.

III. LE DEVELOPPEMENT URBAIN À LONG TERME

- Le quartier de Chazotte, proposition d'aménagement; constructions individuelles, des petits commerces, des locaux pour des activités compatibles avec la vie urbaine en ordre discontinu.

